



**RELEVÉ DE CONCLUSIONS  
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE  
DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020**

**CR-CVS-12/2020**

<b>Date de réunion</b>	14/12/2020	<b>Lieu de réunion</b>	Salon cheminée
<b>Début de réunion</b>	10 heures	<b>Fin de réunion</b>	11 heures 40

Ordre du Jour :

**ANNEE 2020**

- Adoption du relevé de conclusion de la précédente séance
- Délibération n° 23-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 – DM 06 – Reprise sur provision – Ouverture des crédits (12 195.92 €)
- Délibération n° 24-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 – DM 07 – Reprise sur provision – Ouverture des crédits (100 904.08 €)
- Délibération n° 25-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 – DM 08 – Reprise sur provision – Ouverture des crédits (686 245 €)
- Délibération n° 26-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 – DM 09 – Apurement des avances versées sur travaux
- Délibération n° 27-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 – DM 10 – Ouvertures de crédits
- Délibération n° 28-2020 : Remise gracieuse d'un trop perçu de salaire – Agents contractuels
- Délibération n° 29-2020 : Indemnité de conseil alloué aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur – Année 2020
- Délibération n° 30-2020 : Désignation des délégués de l'établissement à la Convention Régionale de la FHF Hauts de France
- Délibération n° 31-2020 : Don de masques FFP2, Blouses à usage unique et tablettes numériques du Lions Club de Bondues – novembre 2020

**ANNEE 2021**

- Délibération n° 32-2020 : Adoption de l'EPRD 2021 et son rapport
- Délibération n° 33-2020 : Adoption du tableau de financement 2021 et autorisation d'engager les dépenses en investissement
- Délibération n° 34-2020 : Adoption des tarifs prévisionnels hébergement 2021 (Coin Fleuri et UVA)
- Délibération n° 35-2020 : Adoption des tarifs dépendance prévisionnels 2021 (Coin Fleuri et UVA)
- Délibération n° 36-2020 : Adoption du forfait soins prévisionnel 2021
- Délibération n° 37-2020 : Adoption du budget de l'UVPH et du tarif handicap 2021
- Délibération n° 38-2020 : Adoption du budget de l'accueil de jour et des tarifs 2021
- Délibération n° 39-2020 : Adoption du tableau des effectifs 2021
  
- Point sur la crise sanitaire
- Questions diverses

**La séance est ouverte à 10 heures**

Madame RUGET informe les membres du CVS que Monsieur DODIN, invité, représentant les familles arrivera avec un peu de retard. Elle informe également d'une demande particulière de Madame DELPORTE, fille de Monsieur DEDRYVER, résident de l'EHPAD, qui souhaite être conviée au CVS notamment pour participer aux échanges et proposer sa candidature aux prochaines élections. Madame RUGET a accepté cette demande dans l'attente de l'organisation de prochaines élections au CVS, les mandats actuels étant arrivés à échéance au 31/12/2020. Des élections étaient programmées au mois de décembre 2020 mais n'ont pu se tenir suite à la survenue de l'épidémie et notamment la situation de l'EHPAD à ce moment-là.

Madame RUGET explique que les élections se tiendront exclusivement sur la base du vote électronique en préservant l'anonymat. Tous les documents utiles aux votes seront transmis en temps utile par mail aux familles.

Madame DELESPIERRE précise qu'elle ne se représentera pas au CVS mais remercie vivement Mme RUGET de lui avoir permis de poursuivre toute cette année.

Ceci étant dit, Madame RUGET propose aux membres du Conseil de la Vie Sociale de démarrer la séance.

Elle informe les membres du Conseil que par obligation, toutes les délibérations doivent être présentées aux membres, y compris celles, un peu techniques, qui concernent le budget de l'EHPAD.

Si les membres du Conseil en sont d'accord, Madame RUGET propose d'exposer rapidement les délibérations financières transmises, pour pouvoir échanger prioritairement sur la situation actuelle de l'établissement et notamment sur la vie au sein de l'EHPAD dans le contexte sanitaire actuel et la manière dont vont être abordées les prochaines semaines.

L'établissement a été très impacté sur octobre et novembre dans le cadre de la seconde vague ce qui a généré des dépenses supplémentaires liées aux achats en lien avec la nécessité de protéger les professionnels afin de protéger les résidents. Aussi, l'Etablissement s'est doté de masques FFP2 supplémentaires, de blouses à usage unique, de sur-blouses, de gants (dont les prix ont quasiment quadruplé), de charlottes, de sur-chaussures, de flacons de solution hydro alcoolique mais également de cartons spécifiques DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) qui sont obligatoires et retirées par une entreprise spécialisée.

Globalement, tout ce qui a été en lien avec la gestion de la crise a été source de surcoûts notamment l'organisation de la mise en place du service des repas en chambre avec l'achat de vaisselle jetable, de plateaux, d'échelles de distribution, etc.

Et dans le même temps, l'établissement accusait une perte importante de recettes sur les mois d'octobre et novembre. En effet, au vu du nombre de résidents atteints par le virus, l'EHPAD a été dans l'obligation d'ouvrir une unité COVID située à l'étage du Coin Fleuri. Aucune entrée n'a pu être effectuée pendant cette période et donc aucune recette n'a pu être enregistrée sur les chambres vacantes suite à des décès. L'établissement a donc « dépensé plus et gagné moins ».

L'ARS compense en partie les surcoûts et les pertes de recettes liés à la crise mais pas complètement. L'EHPAD reste dans l'attente de confirmations qui arriveront peut-être encore sur cette fin d'année ou en début d'année prochaine, relatives à d'éventuelles compensations de l'Etat. A noter que celui-ci a honoré ses engagements en versant aux EHPAD une première dotation financière complémentaire.

Madame RUGET souhaite revenir sur la manière dont l'établissement a été impacté par le COVID sur cette deuxième vague.

Dans un premier temps, Madame CASTEELE Lydie, Responsable des soins informe qu'une vingtaine de résidents présentent des symptômes de température élevée, de diarrhée, ce qui pouvait faire penser à une épidémie de « gastro ». Dans le doute et par prudence, les résidents ont été testés au COVID et ceux-ci sont tous revenus positifs.

Madame LEROY demande si la contamination a pu être transmise par l'extérieur.

Madame RUGET répond qu'il est difficile de savoir comment le virus est « entré » dans l'établissement mais ce qu'on peut dire c'est que lors de la première vague, l'établissement qui a été en confinement total n'a déploré aucun cas de COVID et lors de la deuxième vague l'établissement n'était plus confiné et nous déplorons 40 cas de covid. En effet, les kinés, les professionnels libéraux, les familles reviennent à l'EHPAD donc impossible de dire « qui » a pu contaminer et cela ne change rien à la situation de toute façon. Sur un principe strictement lié à la sécurité, si l'établissement était resté confiné comme au moment de la première vague nous n'aurions très vraisemblablement pas eu de souci, à l'aune de ce qu'il s'était passé au cours de la première vague. Mais cela aurait aussi engendré d'autres effets délétères et en particulier sur le moral des résidents. Aussi, Madame RUGET comprend que les pouvoirs publics aient à un moment donné décidé de trouver un équilibre entre la santé physique et la santé morale et demandé la reprise des visites des familles au sein de l'EHPAD avec un protocole bien sur très spécifique.

Il est également vrai qu'au cours de la première vague du printemps, l'EHPAD avait organisé, dans le cadre d'un partenariat avec Auchan drive, un système de livraison de courses pour les salariés afin de leur éviter d'aller dans les grandes surfaces et ce, pour nous préserver d'une éventuelle contamination. Une organisation de type « guerrière » avait été mise en place pour complètement « calfeutrer » l'établissement. Le déconfinement a donc été très compliqué pour l'établissement notamment au niveau du contrôle du respect des mesures barrières.

Mais rien n'est à regretter car il était impossible de laisser les résidents dans cette situation et trouver des assouplissements pour que tout le monde s'y retrouve « à peu près ».

C'est un travail énorme d'adaptation du management des équipes avec une présence accrue régulière de l'équipe-Cadre et de la Direction sur le terrain, pour accompagner, encourager et protéger les équipes. A ce titre, certains cadres ont « revêtu » la blouse comme Lydie, notre Responsable des soins, infirmière de métier, Séverine, notre Responsable hôtelière également. Mais aussi Nassera, hôtesse d'accueil, aide-soignante de métier.

L'ensemble du fonctionnement de l'établissement a été repensé et ajusté dans une approche « gestion de crise ». Madame RUGET indique qu'elle a chargé Fatiha Belmonte, Coordinatrice opérationnelle des services, en lien avec les Responsables de chaque service, de faire en sorte que tous les agents basculent sur des postes de travail en 12 heures, ce qui est d'ailleurs encore le cas aujourd'hui. Là aussi l'établissement a « tenu bon » car les partenaires sociaux « montent au créneau » notamment sur ce critère de 12 heures qu'ils estiment fatigant pour les agents mais qui reste règlementaire et dont la mise en place a permis d'éviter au maximum les croisements d'équipes entre celles qui commencent à 7h et celles en arrivées décalées à 8h pour prendre la relève de l'équipe de nuit et terminant à 19h en départ décalé jusqu'à 20 h au retour de l'équipe de nuit. Habituellement sur les postes de 7 heures (équipe du matin, équipe du soir), il y aurait eu beaucoup plus de croisements entre les professionnels ce qui nous protégeait moins de la prolifération du virus. C'est une méthode de travail qui a été instaurée dans beaucoup d'établissements de santé et médico-sociaux pour permettre de lutter contre le COVID.

Il est vrai que l'organisation en 12 heures peut fatiguer plus mais un équilibre a été trouvé entre les professionnels et l'établissement. En effet, par cette méthode, les agents travaillent 3 jours d'affilés maximum et bénéficient de 2 ou 3 jours de repos cumulés dans la foulée. Il a également



été crucial d'associer à la mise en place des 12 heures, des mesures favorisant le maintien d'un climat social serein, pour que la qualité d'accompagnement des résidents ne soit aucunement impactée.

C'est ainsi que des temps supplémentaires de repos sur poste de travail ont été instaurés et des temps de rassemblement quotidien des professionnels pour parfaire la cohésion d'équipe et l'efficacité dans leur travail auprès des résidents.

Et cela a porté ses fruits dès lors que nous n'avons déploré aucun arrêt de travail durant toute cette première vague, ce qui est assez exceptionnel.

Par ailleurs, pour répondre aux demandes des familles, l'établissement a du également trouver des solutions permettant l'articulation entre le respect strict des protocoles covid et le maintien du lien social et familial.

Cette organisation en interne a demandé du personnel posté un peu différemment de l'habitude : les Cadres sont revenus travailler le week-end en plus de la semaine pour piloter les visites exceptionnelles le samedi ou le dimanche. A cet effet, l'établissement a également dû procéder à des recrutements supplémentaires pour apporter du renfort aux équipes.

L'organisation des visites n'est donc pas simple car le protocole de visite, contraignant, génère parfois de la frustration chez les familles alors même que l'établissement ne demanderait « pas mieux » que de revenir à une organisation « normale » bien plus simple à gérer. Madame RUGET indique que certaines familles n'étaient pas très respectueuses du protocole ce qui nous a demandé parfois de « surveiller » les pratiques barrière, notamment sur le port du masque et sur le respect de la distanciation physique car certaines familles avaient relâché l'attention peut-être en minimisant la gravité de la crise.

Madame LEROY, invitée, représentant les familles indique que l'établissement a reçu un « beau cadeau » de la part de la Mairie de Bondues, à savoir 9 600 masques FFP2. Madame RUGET précise qu'il y avait également 800 sur blouses mais aussi 2 tablettes numériques offertes par le Lions club de BONDUES. Ce don fait donc l'objet d'une délibération présentée en séance.

Madame RUGET précise également qu'elle a été régulièrement sollicitée par des personnes extérieures pour apporter leur aide bénévolement et qu'elle s'en réjouit mais cela n'a pas été possible tant la gestion de cette crise nécessite du professionnalisme et des habitudes de travail que n'ont pas des bénévoles. Néanmoins, elle remercie vivement toutes ces démarches bienveillantes à l'égard de la structure.

Madame LEROY demande si les Blouses roses interviennent toujours le lundi à l'EHPAD. Madame RUGET répond par la négative, le mot d'ordre national au niveau des Blouses roses étant d'attendre un retour à la normale. Madame RUGET espère un retour des bénévoles en janvier même si les Blouses roses continuent à œuvrer « de loin » en offrant des cadeaux de Noël pour les résidents, de la décoration ainsi que des prestations musicales qui ont eu lieu dernièrement.

Madame RUGET explique aux membres le protocole mis en place pour les visites des fêtes de fin d'année. A l'approche des fêtes de fin d'année, elle sait les familles très impatientes de connaître les règles qui seront en vigueur pour venir visiter leur parent et se retrouver en famille en ces moments si importants que sont en particulier les fêtes de Noël.

Aussi, afin de répondre autant que faire se peut aux attentes des familles, l'équipe a travaillé à la définition d'un protocole exceptionnel qui puisse à la fois protéger collectivement des risques liés à la situation sanitaire mais également, et dans le même temps, permettre aux familles et résidents, de vivre un moment convivial et intimiste.

Il a fallu également anticiper le souhait de tous, de pouvoir venir sans restriction liées aux créneaux habituels de visite, limitée jusqu'alors à une heure, dans un espace dédié.

De ce fait, Madame RUGET a décidé de permettre aux familles de venir visiter leur parent dans leur chambre. Cette autorisation est associée à un protocole toujours aussi drastique quant au respect des mesures barrières. Il a également été décidé de proposer une visite moins contraignante en termes d'horaires. Ainsi, les familles auront le loisir de venir un après-midi de leur choix entre le 24 et le 27 décembre de 14h30 à 17h00 pour les fêtes de Noël et un après-midi de leur choix entre le 31 décembre et le 3 janvier de 14h30 à 17h00 pour la Nouvelle Année. Afin de respecter la distanciation physique, il est autorisé 2 personnes par chambre en plus du résident. Il est demandé de réserver les créneaux souhaités à raison d'un créneau entre le 24 décembre et le 27 décembre et un créneau entre le 31 décembre et le 3 janvier, via le lien qui a été mis en place

Cette organisation, en plus de procurer une certaine liberté pour rendre visite aux résidents, permettra d'anticiper et d'organiser au mieux la venue des familles au sein de l'établissement. Ainsi, du personnel en renfort sera en poste durant toutes les périodes des fêtes pour s'assurer du bon fonctionnement de ce protocole mais également d'accueillir les familles dans les meilleures conditions possibles. L'équipe encadrante sera mobilisée comme d'habitude en semaine et le week-end, ainsi que des professionnels à qui il a été demandé de restreindre un peu leur congés de fin d'année pour venir aider à organiser au mieux les retrouvailles familiales au sein de l'EHPAD. Lors de la visite, il sera demandé de porter un masque chirurgical et de ne le retirer sous aucun prétexte. Les embrassades restent également interdites. Les familles seront accueillies dès leur arrivée par un personnel de l'établissement qui les accompagnera auprès du résident en chambre. Idem lors du départ, il sera demandé de prévenir le personnel afin que celui-ci raccompagne la famille à la sortie. S'agissant de la remise de « cadeaux » aux résidents, le protocole reste le même qu'habituellement : ils seront remis au personnel qui accueillera la famille, lequel personnel se chargera, après désinfection, de le remettre aux résidents.

Ce protocole, spécifique aux fêtes de fin d'année, prendra fin le 3 janvier 2021. Une réponse au cas par cas pourra être apportée notamment sur la demande de la venue en visite d'enfants ou de petits enfants.

Il sera également possible pour le résident de quitter l'établissement à partir du 24 décembre entre 15h00 et 17h00, jusqu'au 25 décembre, dans le respect du couvre-feu de 20H. A son retour, un dépistage au covid réalisé par l'établissement, associé à une période de confinement, en vertu de la réglementation en vigueur, sera systématique. Il est donc demandé aux familles de faire part du souhait du résident de quitter l'établissement pour les fêtes de Noël par écrit (mail ou courrier) d'ici le vendredi 18 décembre indiquant l'heure à laquelle la famille viendra le chercher dans le créneau imposé et le jour et l'heure de son retour, ceci pour des raisons d'organisation et afin de prendre un maximum de précautions. A noter que cette autorisation de sortie n'est valable que pour Noël et non pour le Nouvel An, dans la logique des annonces ministérielles.

**Madame RUGET demande si ce protocole convient aux membres du CVS. La réponse est positive.**

Madame BACHIMONT souhaite savoir si beaucoup de familles demandent à « prendre » leur parent. Lydie, Responsable des soins, indique qu'à ce jour, seulement deux familles souhaitent « sortir » leur parent.

Madame RUGET indique également que l'équipe travaille déjà sur un déconfinement progressif de telle sorte à pouvoir proposer de nouveau le déjeuner au restaurant. Le fonctionnement restera sur un diner servi en chambre en mode « cocooning » avec l'aide nécessaire apportée par le personnel. Madame BACHIMONT demande si le personnel est suffisant pour apporter cette aide. Madame RUGET laisse la parole à Fatiha Belmonte qui explique que par le fait de faire travailler les équipes en 12 heures, cela a permis d'augmenter la présence d'un soignant chaque jour mais également d'aller chercher la polyvalence dans les autres services. La modulation des horaires des agents du service animation a permis leur présence auprès des résidents et ainsi leur apporter l'aide au repas dont ils ont besoin. Fatiha Belmonte indique également que de nouveaux postes ont été créés notamment celui de DJAHBAR Habib, animateur, qui est en charge du site Facebook et de la communication externe, de ce fait, Madame RUGET travaille sur le développement d'un poste de chargé de communication pour entretenir et renforcer le lien avec les familles et l'extérieur. Aussi, le service animation va « récupérer » un animateur sur un recrutement interne et « aller chercher des compétences soignantes ». Ce poste est attribué à Karine VERVAECKE, agent des services hospitaliers, avec l'idée de poursuivre le projet mené maintenant depuis quelques années où les compétences accueil, animation sont attribuées à des soignants permettant ainsi de développer la polyvalence et les « basculer en soins » lors de crise comme celle que nous venons de traverser.

Madame RUGET indique que les recrutements à l'extérieur, au pied levé, sont très compliqués. En effet, les personnes ne sont pas opérationnelles, pas toujours sérieuses et nous recherchons des professionnels diplômés, avec des expériences réelles et abouties en EHPAD et non des personnes qui même remplies de bonnes volontés ne disposent pas des qualifications et expériences que nous recherchons. L'établissement s'appuie donc de plus en plus sur le dispositif la « validation des acquis et de l'expérience » pour fidéliser le personnel en interne tout en développant leurs compétences. L'établissement travaille également de plus en plus en lien avec des écoles d'apprentissage (écoles d'aide-soignant, de service à la personne, etc.). Les agents sont donc formés par nos soins « en interne » à la pratique, en lien avec l'école pour la théorie.

Madame RUGET fait également part de l'évolution des pratiques en animation qui doivent de plus en plus être individualisées, pour être mieux en cohérence et en adéquation avec l'évolution du profil des résidents. Ceci dit, l'esprit festif au sein de la résidence sera conservé notamment autour du développement de spectacles de danses, de chants, de musiques, que les résidents affectionnent particulièrement.

Madame BACHIMONT demande où en est l'animation au niveau de l'UVA. Fatiha Belmonte répond que le projet animation UVA reprend peu à peu dans le cadre d'un déconfinement progressif et prudent. Suite à l'intégration de 4 nouveaux résidents de « profil UVA », le projet d'animation reprend tout son sens. Un soignant sera donc dédié entièrement aux soins et un soignant dédié entièrement au lieu de vie et ainsi mettra en place des activités adaptées aux attentes et besoins des résidents. La vie dans l'unité dépend bien sur du travail des professionnels, mais aussi beaucoup de la population qui y est accueillie.

Madame RUGET en profite pour informer les membres, du changement de l'équipe en UVA à horizon janvier 2021. Lydie apporte l'information suivante : une équipe fixe a été recomposée avec Ingrid, Frédéric, Constance qui remplace Janina, partie en retraite, Valentine (qui réintègrera le service), Kathy et Stéphanie. A leur demande, Aurore et Christophe ont quitté l'UVA.

Après cette discussion, Madame RUGET indique qu'il n'y a pas de date arrêtée officiellement pour un retour à la normale mais que l'établissement se fixe comme première étape de déconfinement progressif, début janvier 2021, toutes choses égales par ailleurs.

S'en suit une discussion sur la vaccination contre le COVID. Madame RUGET fait savoir qu'un recensement aura lieu s'agissant des accords ou refus de vaccination chez les résidents, essentiellement via leurs familles et en particulier les personnes de confiance. A ce sujet, l'établissement travaille depuis quelques jours en lien étroit avec la pharmacie pour pouvoir anticiper l'approvisionnement du vaccin.

**1. Approbation du relevé de conclusion du 16 octobre 2020.**

Le relevé de conclusion de la séance du 16 octobre 2020 est approuvé.

**2. Délibération n° 23-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 – DM 06 – Reprise sur provision – Ouverture des crédits (12 195.92 €)**

Présentation par Madame RUGET de la délibération. Avis favorable des membres du CVS.

**3. Délibération n° 24-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 – DM 07 – Reprise sur provision – Ouverture des crédits (100 904.08 €)**

Présentation par Madame RUGET de la délibération. Avis favorable des membres du CVS.

**4. Délibération n° 25-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 – DM 08 – Reprise sur provision – Ouverture des crédits (686 245 €)**

Présentation par Madame RUGET de la délibération. Avis favorable des membres du CVS.

**5. Délibération n° 26-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 – DM 09 – Apurement des avances versées sur travaux**

Présentation par Madame RUGET de la délibération. Avis favorable des membres du CVS.

**6. Délibération n° 27-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 – DM 10 – Ouvertures de crédits**

Madame RUGET explique aux membres du CVS qu'elle propose au Conseil d'administration, compte tenu de l'exercice budgétaire tendu du fait des surcoûts de la crise sanitaire, de reprendre des provisions qui n'avaient plus lieu d'être (provisions pour perte de change, pour risques, pour prise en charge de frais financiers).

Elle ajoute que l'Etat a également honoré ses engagements, en prenant en charge par le biais d'une dotation supplémentaire, le paiement la prime COVID de 1500 euros net par agent, les mesures issues du Ségur de la santé (augmentation de 183 euros net du salaire de chaque agent, tous services confondus), la prime grand âge versée aux aides-soignants ainsi qu'une compensation sur les pertes de recettes. Ces provisions et dotations ont été ré injectées directement dans le budget 2020, ce qui permet de faire face aux dépenses supplémentaires et aux pertes de recettes directement liées au COVID.

Les excédents budgétaires fin 2020, le cas échéant, seront reportés sur l'exercice 2021.



## **7. Délibération n° 28-2020 : Remise gracieuse d'un trop perçu de salaire – Agents contractuels**

Madame LEROY demande des explications à ce sujet.

Madame RUGET informe les membres du CVS qu'il s'agit ici d'une erreur de l'établissement en paie. En effet, l'indemnité de résidence a été versée indument aux agents en contrat de droit privé alors qu'il n'y avait pas lieu (contrairement aux contrat de droit public). Ne souhaitant pas réclamer les sommes dues aux agents du fait d'une erreur de l'administration, elle a saisi le Conseil d'administration d'une délibération pour accorder une remise gracieuse à ces agents.

## **8. Délibération n° 30-2020 : Adoption de l'indemnité de conseil attribuée au Comptable du Trésor en charge des fonctions de Receveur**

Madame RUGET explique aux membres du CVS que les comptes de l'établissement sont contrôlés par le Comptable public, le Trésor public de Marcq en Baroeul. Le Comptable public a également une mission de conseil auprès de l'établissement. De ce fait, il perçoit une indemnité versée par l'établissement. Pour l'année 2020, une partie est versée à Monsieur DEROO, en fonction jusqu'en septembre 2020 et une autre partie à Monsieur DELBOUR qui a pris sa succession.

Madame RUGET informe également que suite à une réforme des finances publiques, l'établissement sera rattaché à la trésorerie de Roubaix à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **9. Délibération n° 31-2020 : Don de masques FFP2, Blouses à usage unique et tablettes numériques du Lions Club de Bondues – novembre 2020**

Comme indiqué en début de séance, l'établissement a reçu un don de 9 600 masques FFP2 et de 800 sur blouses par le CCAS de Bondues ainsi que deux tablettes numériques par le Lions Club de Bondues.

Les tablettes servent essentiellement pour les appels en Visio entre les résidents et leur famille.

D'autres dons ont été effectués notamment par les magasins BOULANGER, le Club de Foot de Bondues et la fromagerie de Bondues.

## **10. Délibérations n° 32 à 39-2020 : Budget 2021**

Madame RUGET informe les membres du CVS que le budget 2021 a été travaillé sur la base d'estimation, puisqu'à ce jour, l'établissement n'a pas reçu les arrêtés tarifaires de l'Etat et du Département pour 2021.

Comme chaque année, un budget prévisionnel est donc présenté puisqu'il doit être voté avant le 31 décembre. En cours d'année, à réception des arrêtés, nous procédons à des décisions modificatives au budget en cours qui viendront augmenter ou diminuer le budget prévisionnel voté.

Le budget 2021 est présenté avec un taux d'évolution des tarifs Hébergement de 1.08% pour les résidents présents avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans l'attente du nouvel arrêté ministériel qui paraîtra sans doute fin décembre et 2 % pour les nouveaux résidents entrant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'arrêté soins 2020 indique le montant de la base reconductible de la dotation pour 2021. Son montant est de 1 267 892.99 euros mais des arrêtés modificatifs pourront intervenir en cours



d'année notamment sur les dépenses du personnel et la prise en charge de nouvelles mesures salariales.

La dotation globale APA 2020 a été reconduite en 2021 dans l'attente du nouvel arrêté. Son montant prévisionnel est de 295 882.08 euros.

Le montant des recettes prévisionnelles définit le montant de l'enveloppe de nos dépenses, Aussi, dans l'attente de la réception des arrêtés 2021, les enveloppes budgétaires sont arrêtées sur ces bases estimatives.

Le budget 2021 inclut en mesures nouvelles, l'achat de matériel et d'équipements individuel de protection contre le covid. Madame RUGET reste persuadée que lors d'une nouvelle épidémie de quelque nature qu'elle soit (gastro ou autre), les professionnels seront tenus de porter des protections individuelles (masques, sur blouses, gants) en systématique et à l'image des pratiques professionnelles qui se sont déployées durant l'épidémie du COVID.

Aussi, un appel d'offres sera lancé par le GCMS Grand Lille (Groupement de 24 EHPAD publics autonomes) afin d'obtenir le meilleur prix sur l'achat des équipements individuels. Pour exemple, l'augmentation du prix de la boîte de 100 gants qui passe de 2 euros 30 à plus de 8 euros actuellement. Madame RUGET indique que la consommation de l'établissement est d'environ 10 boîtes par jour. La dépense aura donc été de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur 2020. La gestion des stocks ayant été très bien tenue tout au long de la crise, cela a permis de ne pas « tomber » à cours d'équipements individuels.

Enfin, un budget pour l'accueil de jour a également été arrêté pour 2021 même si celui-ci n'a pas encore ré ouvert du fait de la crise sanitaire.

Le tarif journalier en accueil de jour s'élève à 36 euros, auquel il faut ajouter le tarif transport qui varie de 13 à 19 euros selon la ville d'habitation du résident accueilli.

Madame RUGET souhaite le retour à la normale au sein de l'EHPAD avant de pouvoir ouvrir l'accueil de jour.

Intervention de Madame DELESPIERRE qui souhaite remercier Madame RUGET et tous les agents pour le travail effectué depuis des mois et propose des applaudissements.

Remerciements de Madame RUGET qui se dit très fière de ses équipes et de l'engagement exceptionnel par l'ensemble des services depuis le début de la crise.

Les membres du CVS n'ayant plus de question et l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 11h40.

<b>ETAIENT PRESENTS</b>	
<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>
Madame RUGET Caroline	Directrice
Madame BACHIMONT Sylvie	Représentante des familles
Madame DELESPIERRE Martine	Représentante des familles
Madame ANTOINE Chantal	Représentante des résidents
<b>EXCUSE(E)S</b>	
Madame HIBON Marie Françoise	Représentante du Conseil d'administration (Association Blouses Roses)
Monsieur PLOUVIER Paul	Représentant des résidents
<b>INVITES</b>	

Monsieur DODIN Michel	Invité, Famille, représentant les familles
Madame LEROY Michèle	Invitée représentante des familles
Madame BELMONTE Fatiha	Invitée, Cadre socio-éducatif, Coordinatrice opérationnelle des services
Madame COURONNEL Séverine	Invitée, Responsable hôtelière, représentant le service hôtellerie-lingerie
Madame CASTEELE Lydie	Invitée, Responsable des soins
Madame LECLERCQ Aurélie	Invitée, Psychomotricienne
Madame HOUZE Charline	Invitée, Responsable financière, secrétaire de séance

Secrétaire de séance

Charline HOUZE,

**E.H.P.A.D** La Directrice  
*Albert du Bosquier*  
 Rue Norbert Segard  
 59910 BONDUES Caroline RUGET  
 Tél 03 20 25 94 60 - Fax 03 20 23 08 62